

ANNEXE II

MESURES PRISES PAR LE CANADA EN MATIÈRE DE TRAITÉS EN 1990

BILATÉRAUX — 1990

ARABIE SAOUDITE

AIR

Accord sur le transport aérien entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite (avec annexe)
Riyadh, le 14 novembre 1990

ARGENTINE

CULTURE

Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République d'Argentine sur les relations cinématographiques
Montréal, le 22 septembre 1988
En vigueur le 11 octobre 1990
RTC 1990/27

NOTE : Signé et appliqué provisoirement le 22 septembre 1988. En vigueur le 11 octobre 1990.

AUSTRALIE

CULTURE

Accord de coproduction cinématographique entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Australie (avec annexe)
Canberra, le 23 juillet 1990
En vigueur le 26 septembre 1990
RTC 1990/26

ENTRAIDE JURIDIQUE

Convention d'entraide juridique en matière pénale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Australie (avec annexe)
Ottawa, le 19 juin 1989
En vigueur le 14 mars 1990
RTC 1990/2

SÉCURITÉ SOCIALE

Protocole modifiant l'Accord réciproque de sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Australie
Ottawa, le 11 octobre 1990

BAHAMAS

ENTRAIDE JURIDIQUE

Traité d'entraide juridique en matière pénale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Commonwealth des Bahamas
Nassau, le 13 mars 1990
En vigueur le 10 juillet 1990
RTC 1990/3

BANGLADESH

GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République Populaire du Bangladesh relatif à l'assurance-investissement
Dhaka, le 12 juillet 1990
En vigueur le 12 juillet 1990
RTC 1990/4

BÉLIZE

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Accord général entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Belize
Belmopan, le 15 mai 1990

BRÉSIL

AIR

Accord sur le transport aérien entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République fédérative du Brésil
Brasilia, le 15 mai 1986
En vigueur le 26 juillet 1990
RTC 1990/5

AIR

Échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République fédérative du Brésil constituant un Accord modifiant l'Accord sur le transport aérien signé le 15 mai 1986
Ottawa, le 20 décembre 1990
En vigueur le 20 décembre 1990
RTC 1990/5